

vivendi



TABLEAU  
DE CORRESPONDANCES

| 2014

## TABLEAU DE CORRESPONDANCES | 2014

**Ce tableau établit les correspondances entre les informations extra-financières publiées par le groupe Vivendi sur l'exercice 2014 et les principaux référentiels :**

- Lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI - version G4) ;
- Supplément sectoriel médias de la GRI ;
- Article 225 de la loi Grenelle II ;
- Principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Ainsi, ce tableau précise l'emplacement des informations requises par les lignes directrices de la GRI (option « core ») au sein des publications du groupe : Document de référence 2014 (DDR 2014), rubrique RSE du site institutionnel ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)), Cahier des indicateurs extra-financiers 2014 ou tout autre document disponible en ligne.

Ce tableau présente ensuite les correspondances avec les autres référentiels extra-financiers.










Les informations publiées dans le Document de référence 2014 ont fait l'objet d'une vérification de la part des Commissaires aux comptes de Vivendi.

---

*Précisions :*

- Les intitulés des indicateurs de la GRI sont des traductions non officielles des lignes directrices générales, basées sur la version G4, ainsi que du supplément sectoriel médias (MSS).
- Les références à l'article 225 de la loi Grenelle II suivent la structure suivante :
  - A = volet « Dispositions de la loi et grands principes de reporting » ;
  - B = volet « Informations sociales » ;
  - C = volet « Informations environnementales » ;
  - D = volet « Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable ».
- Notre Communication sur le progrès 2014 n'ayant pas encore été publiée lors de l'élaboration de ce tableau, les renvois n'y figurent pas.

# ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?		Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur					
<b>1. STRATÉGIE ET ANALYSE</b>							
G4-1		Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation (directeur général, président ou cadre dirigeant de même niveau, par exemple) sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer		Chapitre 3 ■ Section 4.7 « Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) » ■ Section 4.8 « Perspectives »	p. 153 p. 155	1-10	II.A.1 III.3.A IV.4
				RSE > Vision et enjeux > Politique de RSE > Un positionnement innovant			
G4-2		Description des principaux impacts, risques et opportunités		Chapitre 1 : ■ Section 1.4.4 « Une démarche de reporting intégré » ■ Section 4 « Facteurs de risques » Chapitre 2 : ■ Section 1.1 « La RSE, source de création de valeur pour Vivendi et ses parties prenantes » ■ Section 1.2 « Intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » ■ Section 2.1 « Messages clés » ■ Section 3.1 « Messages clés » ■ Section 4.1 « Messages clés » Chapitre 3 : ■ Section 3.1.1.13 « Comité d'audit » ■ Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » ■ Section 4.8 « Perspectives »	p. 16 p. 38 p. 42 p. 44 p. 47 p. 62 p. 77 p. 121 p. 150 p. 155		II.A.10 III.2.f
				RSE > Vision et enjeux > Politique de RSE			
<b>2. PROFIL DE L'ORGANISATION</b>							
G4-3		Nom de l'organisation		Chapitre 3, Section 1.1 « Raison sociale et nom commercial »	p. 92		
G4-4		Principales marques et principaux produits et services		Chapitre 1 : ■ Section 1.4.4 « Une démarche de reporting intégré » ■ Section 2 « Activités »	p. 17 p. 20		III.1
G4-5		Lieu où se trouve le siège de l'organisation		Chapitre 3, Section 1.4 « Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de Vivendi »	p. 92		
G4-6		Nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et nom de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de développement durable abordés dans le rapport		Chapitre 1 : ■ Section 1.2 « Chiffres clés » ■ Section 2 « Activités » Chapitre 2, Section 2.2.5 « Loyauté des pratiques » Chapitre 4, Section III, Note 27 « Liste des principales entités consolidées ou mises en équivalence »	p. 10 p. 20 p. 60 p. 288		III.1
				RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs économiques			

Economie (EC)

Environnement (EN)








Emploi, relations sociales et travail décent (LA)

Droits de l'homme (HR)

Société (SO)











Responsabilité des produits (PR)








Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
G4-7		Nature du capital et forme juridique		Chapitre 3 : ■ Section 1.4 « Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de Vivendi » ■ Section 2.3 « Principaux actionnaires »	p. 92 p. 101			III.1
		Commentaire MSS		Chapitre 1, Section 2 « Activités »	p. 20			IV
				RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Partage des connaissances RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux				
G4-8		Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types de clients et de bénéficiaires)		Chapitre 1 : ■ Section 1.2 « Chiffres clés » ■ Section 2 « Activités » Chapitre 4 Section III, Note 2.2 « Informations relatives aux zones géographiques »	p. 10 p. 20 p. 224			III.1 III.2
G4-9		Taille de l'organisation : nombre de salariés, nombre d'opérations, chiffre d'affaires net, capital total (en séparant les dettes et les capitaux propres), quantité de produits ou de services fournis		Chapitre 1 : ■ Section 1.2 « Chiffres clés » ■ Section 2 « Activités » Chapitre 2 : ■ Section 2.2.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » ■ Section 3 « Informations sociales » Chapitre 4, Section III, Note 2 « Information sectorielle »	p. 10 p. 20 p. 55 p. 62 p. 220			III.1 III.2
		Commentaires MSS		RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs économiques > Indicateurs sociaux				
G4-10		Effectif total par type d'emploi, contrat de travail, zone géographique et sexe; indiquer si une part importante du travail est assurée par des personnes ayant le statut juridique de travailleurs indépendants ou par des personnes autres que des salariés ou intérimaires, y compris les salariés ou intérimaires des prestataires. Indiquer toute variation importante du nombre de personnes employées		Chapitre 1, Section 1.2 : « Chiffres clés » Chapitre 2 : ■ Section 2.2.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » ■ Section 3.2.1 « Emploi » ■ Section 3.2.2 « Organisation du travail » ■ Section 3.2.6 « Diversité et égalité des chances »	p. 10 p. 55 p. 64 p. 68 p. 74	B-1.1 à B-1.4		II.A.3 V
		Commentaire MSS		RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs sociaux				
G4-11		Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective		Chapitre 2 : ■ Section 3.2.3 « Relations sociales » ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT »	p. 69 p. 76	B-3.2 B-7.1	3	V.8
				RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux				
G4-12		Description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation		Chapitre 2 : ■ Section 2.1 « Messages clés » ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants »	p. 48 p. 58	D-3.2		III.1
				RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux				

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
Engagements externes	G4-13	Changements substantiels de taille, de structure, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de reporting		Chapitre 1 : ■ Section 1.3.1 « La transformation de Vivendi en un groupe industriel intégré dans les médias et les contenus » p. 12 ■ Section 2.6 « Activités cédées ou en cours de cession » p. 30 Chapitre 2, Section 1 « Politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) » p. 46 Chapitre 4 : ■ Section 1.1 « Événements significatifs intervenus en 2014 » p. 161 ■ Section III, Note 3 « Activités cédées ou en cours de cession » p. 224 ■ Section IV.3 « Événements significatifs en 2014 » p. 301			III.1	
	G4-14	Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière		Chapitre 2 : ■ Section 2.2.5 « Loyauté des pratiques » p. 59 ■ Section 4.2 « Indicateurs environnementaux » p. 79 Chapitre 3, Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » p. 150		7	II.10 VI.3, 4 et 5	
				RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique Vivendi > Programme de vigilance				
	G4-15	Chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval		Chapitre 2	p. 42			III.3
				RSE > Vision et enjeux > Intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe > Nos engagements RSE > Nos huit enjeux prioritaires RSE > Rapports et performance > Évaluation externe				
	G4-16	Affiliations à des associations (associations professionnelles par exemple) ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation : ■ occupe une fonction au sein de l'instance de gouvernance ; ■ participe à des projets ou à des comités ; ■ apporte des financements importants dépassant la simple cotisation ; ■ considère son adhésion comme stratégique.		Chapitre 2	p. 42			
			RSE > Vision et enjeux > Politique de RSE > Un positionnement innovant RSE > Vision et enjeux > Intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe > Un reporting extra-financier, outil de pilotage > Un dialogue avec tous les partenaires du groupe RSE > Nos huit enjeux prioritaires			D-2.1		II.A.14

## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION








### 3. ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?		Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur					
<b>3. ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS</b>							
G4-17		Liste des entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents; transparence sur les entités incluses dans les états financiers consolidés mais qui ne sont pas prises en compte dans le rapport	 <p>Chapitre 1 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.1 « Organigramme économique simplifié du groupe » p. 09</li> <li>Section 1.2 « Chiffres clés » p. 10</li> </ul>                     Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 46</li> <li>Section 2.2 « Indicateurs sociétaux » p. 49</li> <li>Section 3.2 « Indicateurs sociaux » p. 64</li> <li>Section 4.2 « Indicateurs environnementaux » p. 79</li> <li>Section 5.1 « Note méthodologique relative au reporting extra-financier » p. 85</li> </ul>                     Chapitre 4, Section III, Note 27 « Liste des principales entités consolidées ou mises en équivalence » p. 288</p>		A-1.1		III.1, III.4
			 <p>RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Note méthodologique</p>				
G4-18		Explication du processus mis en œuvre pour définir le contenu du rapport et le périmètre de matérialité des enjeux; explication de l'application des principes de reporting et des principes pour établir le contenu du rapport	 <p>Chapitre 1, Section 1.4.4 « Une démarche de reporting intégré » p. 16                      Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.1 « La RSE, source de création de valeur pour Vivendi et ses parties prenantes » p. 42</li> <li>Section 1.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 44</li> <li>Section 2.1 « Messages clés » p. 47</li> </ul> </p>		A-1.1		III.4
			 <p>RSE &gt; Vision et enjeux &gt; Politique de RSE &gt; Un positionnement innovant &gt; Intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe &gt; Un dialogue avec tous les partenaires du groupe                      RSE &gt; Nos huit enjeux prioritaires</p>				
G4-19		Liste des enjeux pertinents identifiés dans le processus de définition du contenu du rapport	 <p>Chapitre 1, Section 1.4.4 « Une démarche de reporting intégré » p. 16                      Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.1 « La RSE, source de création de valeur pour Vivendi et ses parties prenantes » p. 42</li> <li>Section 2.1 « Messages clés » p. 47</li> <li>Section 3.1 « Messages clés » p. 62</li> <li>Section 4.1 « Messages clés » p. 78</li> </ul> </p>		A-1.1		III.4
			 <p>RSE &gt; Vision et enjeux &gt; Politique de RSE &gt; Un positionnement innovant                      RSE &gt; Nos huit enjeux prioritaires</p>				
G4-20		Périmètre de chaque enjeu pertinent au sein de l'organisation	 <p>Chapitre 2 p. 42</p>		A-1.1		III.4
G4-21		Périmètre de chaque enjeu pertinent à l'extérieur de l'organisation	 <p>Chapitre 2 p. 42</p>		A-1.1		III.4
G4-22		Raisons et conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs	 <p>Chapitre 1 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.1 « Organigramme économique simplifié du groupe » p. 09</li> <li>Section 1.2 « Chiffres clés » p. 10</li> </ul>                     Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1 « Politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) » p. 46</li> <li>Section 5.1 « Note méthodologique relative au reporting extra-financier » p. 85</li> </ul> </p>		A-1.1		III.4
G4-23		Changements substantiels concernant le champ d'étude et le périmètre des enjeux, par rapport aux précédentes périodes de reporting	 <p>RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés                      RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Note méthodologique</p>		A-1.1 A-1.3		III.4








Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?		Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur					
<b>4. IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES</b>							
G4-24		Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	 Chapitre 2 : ■ Section 1.1.2 « Les huit enjeux prioritaires de Vivendi » p. 43 ■ Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe » p. 45 ■ Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 57		D-2.1 D-3.2		III.2.g et 3.e
		Commentaire MSS	 RSE > Vision et enjeux > L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe > Un dialogue avec tous nos partenaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs économiques				
G4-25		Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	 Chapitre 2 : ■ Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe » p. 45 ■ Section 2.2.2.1 « Partage de la valeur produite » p. 55 ■ Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 57	D-2.1			III.2.g et 3.e
G4-26		Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes; préciser si un quelconque dialogue a été engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport	 Chapitre 1, Section 1.4.2 « Politique de communication financière » Chapitre 2 : ■ Section 1.1.2 « Les huit enjeux prioritaires de Vivendi » p. 43 ■ Section 1.2.1 « Une mobilisation transversale » p. 44 ■ Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe » p. 45 ■ Section 2.1 « Messages clés » p. 47 ■ Section 2.2.1.2 « Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques » p. 51 ■ Section 2.2.1.3.2 « Accessibilité et éducation aux médias » p. 53 ■ Section 2.2.2.3 « Partenariats avec la société civile » p. 56 ■ Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 57 ■ Section 3.1.2 « Un dialogue social permanent et constructif » p. 62 ■ Section 3.1.3 « Un accompagnement des salariés adapté aux évolutions du groupe » p. 63 Chapitre 3 : ■ Section 2.1.4 « Assemblées générales » p. 93 ■ Section 2.3 « Principaux actionnaires » p. 101	D-2.1	1	II.A.14 III.2.g et 3.e	
			 RSE > Vision et enjeux > Politique de RSE > Plus de 100 témoignages > Intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe > Un dialogue avec tous les partenaires du groupe RSE > Nos huit enjeux prioritaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs de gouvernement d'entreprise > Indicateurs sociaux				
G4-27		Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment par son reporting; groupes de parties prenantes qui ont soulevé chacun des thèmes et questions clés	 Chapitre 2 : ■ Section 1.2.2 « Des critères RSE inclus dans la rémunération variable des dirigeants » p. 44 ■ Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe » p. 45 ■ Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 56 ■ Section 2.2.5.2 « Contribution aux politiques publiques / lobbying responsable » p. 61	A-2.3	1	II.A.14 III.2.g et 3.e	
			 RSE > Vision et enjeux > Politique de RSE > Plus de 100 témoignages RSE > Nos huit enjeux prioritaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs de gouvernement d'entreprise				

## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

### 5. PROFIL DU RAPPORT



Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?		Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE	
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
<b>5. PROFIL DU RAPPORT</b>								
	<b>G4-28</b>	Période de reporting (par exemple année fiscale ou calendaire) pour les informations fournies		Chapitre 2, Section 5 « Vérification des informations extra-financières »	p. 85			III.4
				RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Note méthodologique				
	<b>G4-29</b>	Date du dernier rapport publié, le cas échéant		Document de référence 2014 > Chapitre 2 : 13 mars 2015 Cahier des indicateurs extra-financiers 2014 : Mai 2015				III.4
	<b>G4-30</b>	Cycle considéré (annuel, biennal, etc.)		Annuel				III.4
	<b>G4-31</b>	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu		RSE > Contacts		A-2.3		III.4
<b>Index du contenu GRI</b>	<b>G4-32</b>	Index du contenu GRI et déclaration de l'option de « conformité » choisie. Référence au Rapport de vérification externe, si le rapport a été vérifié en externe		Tableau de correspondances 2014		A-1.3 A-1.4		III.4
<b>Validation par des tiers</b>	<b>G4-33</b>	Politique et pratique courante visant la validation du rapport par des personnes externes à l'organisation, et relation entre l'organisation et les vérificateurs		Chapitre 2, Section 5.2 « Rapport du Commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociétales, sociales et environnementales consolidées figurant dans le rapport de gestion » Chapitre 3, Section 5 « Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de surveillance de la société Vivendi SA » Chapitre 4 :	p. 88  p. 156	A-1.6		III.4
				<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section III « Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés »</li> <li>■ Section IV.1 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels »</li> <li>■ Section IV.7 « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés »</li> </ul>				
				RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Note méthodologique > Évaluation externe				











Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?		Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur					
<b>6. GOUVERNANCE</b>							
Structure et composition de la gouvernance	G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance (conseil d'administration ou assimilé); comités responsables des décisions relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux	 <p>Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.2.1 « Une mobilisation transversale » p. 44</li> <li>Section 1.2.2 « Des critères RSE inclus dans la rémunération variable des dirigeants » p. 44</li> <li>Section 3.2.6 « Diversité et égalité des chances » p. 74</li> </ul>                     Chapitre 3 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 3.1 « Organes d'administration, de direction et de contrôle » p. 106</li> <li>Section 3.2 « Le Directoire » p. 124</li> <li>Section 3.7 « Comité des procédures d'information et de communication financière » p. 145</li> <li>Section 3.8 « Comités de gestion » p. 146</li> <li>Section 3.9 « Direction générale » p. 146</li> <li>Section 4.1 « Gouvernement d'entreprise » p. 147</li> <li>Section 4.2 « Politique de Vivendi en matière d'égalité professionnelle » p. 148</li> <li>Section 4.3 « Procédures de contrôle interne » p. 148</li> <li>Section 4.4.1 « Activités de contrôle interne » p. 150</li> <li>Section 4.7.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 154</li> </ul> </p>	A-2.2		III.1 et 2.h	
			 <p>RSE &gt; Vision et enjeux &gt; Intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe                      RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociaux</p>				
	G4-34	Commentaires MSS	 <p>Chapitre 1, Section 2 « Activités » p. 20                      Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.2.1 « Une mobilisation transversale » p. 44</li> <li>Section 2.2.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'homme » p. 49</li> </ul>                     Chapitre 3 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 3.6 « Programme de vigilance » p. 144</li> <li>Section 4.3.3 « Composantes du contrôle interne » p. 149</li> </ul> </p>	D-5	1	III. 1 et 2.h IV	
			 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux prioritaires &gt; Partage des connaissances &gt; Vigilance dans la conduite des affaires                      RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux                      Vivendi &gt; Programme de vigilance                      Footer &gt; Charte sur la protection des données et des contenus</p>				
	G4-41	Commentaire MSS	 <p>Chapitre 3 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 3.1.1.4. « Liens familiaux » p. 118</li> <li>Section 3.1.1.5 « Absence de conflits d'intérêts » p. 118</li> <li>Section 3.2.3 « Liens familiaux » p. 127</li> <li>Section 3.2.4 « Absence de conflits d'intérêts » p. 127</li> </ul> </p>			II.6 III.2.h	
			 <p>Chapitre 1, Section 2 « Activités » p. 20                      Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.2.1 « Une mobilisation transversale » p. 44</li> <li>Section 2.2.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'homme » p. 49</li> </ul>                     Chapitre 3 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 3.6 « Programme de vigilance » p. 144</li> <li>Section 4.3.3 « Composantes du contrôle interne » p. 149</li> </ul> </p>	D-5	1	II.6 III.2.h IV	
		 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux prioritaires &gt; Partage des connaissances &gt; Vigilance dans la conduite des affaires                      RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs de gouvernement d'entreprise                      Vivendi &gt; Programme de vigilance                      Footer &gt; Charte sur la protection des données et des contenus</p>					





## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION

### 7. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ












Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur							
<b>7. ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ</b>									
G4-56		Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation tels que les codes de conduite et codes d'éthique	 Chapitre 1, Section 2 « Activités » Chapitre 2 Chapitre 3 : ■ Section 3.6 « Programme de vigilance » ■ Section 4.3.3 « Composantes du contrôle interne » ■ Section 4.4.1 « Activités de contrôle interne » ■ Section 4.7 « Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) »	p. 20 p. 42  p. 144 p. 149 p. 150 p. 153					III.3
		Commentaires MSS	 RSE > Vision et enjeux > Politique RSE > Un positionnement innovant > Intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe > Nos engagements RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Partage des connaissances > Valorisation et protection des données personnelles > Vigilance dans la conduite des affaires > Accompagnement social et professionnel des salariés  Vivendi > Programme de vigilance Footer > Charte sur la protection des données et des contenus		D-5	1		II.B.1 III.3 IV	

# ÉCONOMIE

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?		Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur					
	<b>DMA EC</b>	<b>Approche managériale</b> (aspects couverts : performance économique, présence sur le marché, impacts économiques indirects)	 Chapitre 1 : ■ Section 1.3 « Stratégie » p. 12 ■ Section 1.4.1 « Politique d'investissement » p. 14 ■ Section 1.4.4 « Une démarche de reporting intégré » p. 16 Chapitre 2, Section 2.2.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 55				II.A.1 II.A.3
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs économiques				
<b>Performance économique</b>	<b>G4-EC1</b>	Valeur économique directe créée et distribuée	 Chapitre 1, Section 1.4.3 « Création de valeur en 2014 » p. 15 Chapitre 2 : ■ Section 2.2.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 55 ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58 ■ Section 2.2.5 « Loyauté des pratiques » p. 60 ■ Section 3.2.1 « Emploi » p. 64 Chapitre 4 : ■ Section I « Rapport financier de l'exercice 2014 » p. 161 ■ Section III : - Note 4 « Résultat opérationnel » p. 232 - Note 6 « Impôt » p. 235 - Note 21 « Régimes d'avantages au personnel » p. 254		D-1 D-2.2		II.A.3 XI
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs économiques > Indicateurs sociaux				
			 Non pertinent - Chapitre 1, Section 4 « Facteur de risques » p. 38 Chapitre 2 : ■ Section 4.2.1 « Politique générale en matière environnementale » p. 79 ■ Section 4.2.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe » p. 84		C-1.4 C-4.2	7	VI
	<b>G4-EC3</b>	Etendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies	 Chapitre 4, Section III : ■ Note 4 « Résultat opérationnel » p. 232 ■ Note 21 « Régimes d'avantages au personnel » p. 254				
	<b>G4-EC4</b>	Aides publiques reçues Commentaire MSS	 Chapitre 2, Section 2.2.2.1 « Partage de la valeur produite » p.55				II.A.15
	<b>MSS M1</b>	Financement et autres soutiens significatifs reçus de sources non gouvernementales	 Chapitre 1, Section 2.1.3.2 « Canal+ Régie » p. 21 Chapitre 4, Note 24 Section 24.2 « Autres parties liées » p. 274				II.A.15
			Le modèle économique de Groupe Canal+ repose essentiellement sur l'abonnement. Les revenus publicitaires sont communiqués par la Société d'édition de Canal Plus (SECP) dans son Rapport annuel				

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
Présence sur le marché	G4-EC5	Distribution des ratios par sexe comparant le salaire d'entrée de base et le salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels		Non reporté		B-6		
	G4-EC6	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels		Non reporté - Donnée non consolidable au niveau du groupe		D-1.1	6	II.A.3 et 4 V.5
Impacts économiques indirects	G4-EC7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services		Chapitre 1, Section 1.6 « Investissements » Chapitre 2 : ■ Section 2.1.2 « La valorisation des talents locaux en Afrique au cœur de la stratégie RSE de Vivendi » ■ Section 2.2.1.3.2 « Accessibilité et éducation aux médias » ■ Section 2.2.2.2 « Développement économique, social et culturel des territoires » Chapitre 4, Section III : ■ Note 4, Section « Informations complémentaires relatives aux charges opérationnelles » ■ Note 25, Section 25.1.1 « Contrats commerciaux non enregistrés au bilan »	p. 19 p. 47 p. 53 p. 56 p. 233 p. 276	D-1 D-5		II.A.1 IV
		Commentaire MSS		 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus > Partage des connaissances > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux				
	G4-EC8	Impacts économiques indirects significatifs, y compris l'importance de ces impacts		Chapitre 2 : ■ Section 2.1.2 « La valorisation des talents locaux en Afrique au cœur de la stratégie RSE de Vivendi » ■ Section 2.2.1.3.2 « Accessibilité et éducation aux médias » ■ Section 2.2.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » ■ Section 3.2.5 « Formation »	p. 47 p. 53 p. 55 p. 72	D-1 D-2.2 D-5		II.A.3 et 4 IV V.5 IX.5
				 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Partage des connaissances > Accompagnement social et professionnel des salariés > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux				

# ENVIRONNEMENT

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
	DMA EN	<b>Approche managériale</b> (aspects couverts : matières, énergie, émissions, déchets, produits et services, conformité, transports, politique environnementale globale, évaluation des fournisseurs, règlement des griefs)	 Chapitre 1, Section 4 « Facteurs de risques » Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » p. 38 ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 48 ■ Section 4 « Informations environnementales » p. 58 p. 77			C-1	7,8,9	II.A.12 et 13 II.B VI
		Commentaires MSS	 RSE > Vision et enjeux > Intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe > Nos engagements > Charte Relations fournisseurs responsables RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux Vivendi > Programme de vigilance					
Matières	G4-EN1	Consommation de matières en poids ou en volume	 Chapitre 1, Section 2.6 « Matières premières utilisées par les activités du groupe » Chapitre 2, Section 4.2.3.1 « Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation » p. 31 p. 81			C-3.3		VI.1.a
		Commentaires MSS	 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux					
	G4-EN2	Pourcentage de matériaux consommés provenant de matières recyclées	Non reporté			C-3.4	8, 9	VI.6.d
Énergie	G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	 Chapitre 2, Section 4.2.3.2 « Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables » p. 81			C-3.5		VI.1.a
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux					
	G4-EN4	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	 Non pertinent – Chapitre 2, Section 5.1 « Note méthodologique relative au reporting extra-financier », Sous-section « Périmètre du reporting environnemental » p. 86			C-3.5		VI.1.a
	G4-EN5	Intensité énergétique	 Non reporté mais calculable à partir de données vérifiées : Chapitre 1, Section 1.2 « Chiffres clés » p. 10 Chapitre 2, Section 4.2.3.2 « Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables » p. 82			C-3.5		VI.1.a
	G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	 Chapitre 2 : ■ Section 4.1.2 « Une meilleure maîtrise des consommations énergétiques » p. 77 ■ Section 4.2.3.2 « Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables » p. 81 ■ Section 4.2.4 « Changement climatique » p. 83			C-3.6	8, 9	VI.6.d
	G4-EN7	Réductions des besoins énergétiques des produits et services	 Chapitre 2, Section 4.1.3 « Les enjeux environnementaux du numérique » p. 78			C-3.6	8, 9	VI.3 VI.6.b et d
Commentaire MSS	 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique							

**ENVIRONNEMENT**

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
Eau	<b>G4-EN8</b>	Volume total d'eau prélevé, par source		Non pertinent - Chapitre 2, Section 4.1.1 « Une fiabilisation du reporting environnemental »	p. 77	C-3.1		VI.1.a
	<b>G4-EN9</b>	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements				C-3.1 C-3.2		VI.6.d
	<b>G4-EN10</b>	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée				C-3.1 C-3.4	8, 9	VI.6.d
Biodiversité	<b>G4-EN11</b>	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou y étant adjacents, ainsi qu'en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées		Non pertinent - Chapitre 2, Section 4.2.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe »	p. 84	C-5.1		VI.1.a
	<b>G4-EN12</b>	Description des impacts substantiels des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées				C-5.1		VI.1.a
	<b>G4-EN13</b>	Habitats protégés ou restaurés				C-5.1	8	VI.6.d
	<b>G4-EN14</b>	Nombre total d'espèces menacées figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction				C-5.1		VI.1.a
Émissions	<b>G4-EN15</b>	Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)		Chapitre 2, Section 4.2.4 « Changement climatique »	p. 83	C-4.1		VI.1.a
	<b>G4-EN16</b>	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) liées à l'énergie		RSE > Rapports et performances > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux				
	<b>G4-EN17</b>	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)		Non pertinent – Chapitre 2, Section 5.1 « Note méthodologique relative au reporting extra-financier », Sous-section « Périmètre du reporting environnemental »	p. 86			
	<b>G4-EN18</b>	Intensité des émissions de gaz à effet de serre		Non reporté mais calculable à partir de données vérifiées : Chapitre 1, Section 1.2 « Chiffres clés » Chapitre 2, Section 4.2.4 « Changement climatique »	p.10 p. 83			
	<b>G4-EN19</b>	Réduction des émissions de gaz à effet de serre		Chapitre 2 : ■ Section 4.1.2 « Une meilleure maîtrise des consommations énergétiques » ■ Section 4.2.3 « Utilisation durable des ressources » ■ Section 4.2.4 « Changement climatique »	p. 77 p. 81 p. 83			
		Commentaire MSS		RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux				
	<b>G4-EN20</b>	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO)		Non pertinent - Chapitre 2, Section 4.2.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe »	p. 84			
<b>G4-EN21</b>	NOX, SOX, et autres émissions atmosphériques substantielles				C-4.1		VI.1.a	








Éléments généraux d'information
Economie (EC)
Environnement (EN)
Emploi, relations sociales et travail décent (LA)
Droits de l'homme (HR)
Société (SO)
Responsabilité des produits (PR)

**ENVIRONNEMENT**

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?				Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur							
<b>Effluents et déchets</b>	<b>G4-EN22</b>	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination		Non pertinent - Chapitre 2, Section 4.2.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe »	p. 84	C-2.1		VI.1.a	
	<b>G4-EN23</b>	Masse totale de déchets, par type et par mode de traitement		Chapitre 2, Section 4.2.2 « Pollution et gestion des déchets »	p. 80	C-2.2	8	VI.1.a	
		Commentaires MSS		RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux					
	<b>G4-EN24</b>	Nombre et volume total des déversements substantiels		Non pertinent - Chapitre 2 Section 4.2.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe »	p. 84	C-2.1		VI.1.a	
	<b>G4-EN25</b>	Masse des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII, et pourcentage de déchets exportés		Non pertinent - Chapitre 2, Section 4.1.1 « Une fiabilisation du reporting environnemental »	p. 77	C.2.1		VI.1.a	
<b>G4-EN26</b>	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation		Non pertinent - Chapitre 2, Section 4.2.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe »	p. 84	C-5.1	8	VI.1.a et 6.d		
<b>Produits et services</b>	<b>G4-EN27</b>	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services		Chapitre 2, Section 4.2.3 « Utilisation durable des ressources »	p. 81	C-3.4 C-3.6	7, 8, 9	VI.6.	
	<b>G4-EN28</b>	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie		Chapitre 2, Section « Pollution et gestion des déchets »	p. 80	C-2.2	8, 9	VI.6.b et d	
			RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux						
<b>Conformité</b>	<b>G4-EN29</b>	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement		Chapitre 1, Section 3 « Litiges » Chapitre 4 : ■ Section III, Note 26 « Litiges » ■ Section IV.3, Note 25 « Litiges »	p. 32 p. 282 p. 324	C-1.4			
<b>Transport</b>	<b>G4-EN30</b>	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité, et des déplacements des membres de son personnel		Chapitre 2, Section 4.2.4 « Changement climatique »	p. 83	C-3.5 C-4.1		VI.1.a	
				RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux					

Éléments généraux d'information
Economie (EC)
Environnement (EN)
Emploi, relations sociales et travail décent (LA)
Droits de l'homme (HR)
Société (SO)
Responsabilité des produits (PR)
















**ENVIRONNEMENT**
















Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
<b>Politique environnementale globale</b>	<b>G4-EN31</b>	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type	 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 4.1.1 « Une fiabilisation du reporting environnemental » p. 77</li> <li>■ Section 4.2.1 « Politique générale en matière environnementale » p. 79</li> <li>■ Section 4.2.5 « Catégories d'information jugées non pertinentes au regard des activités du groupe » p. 84</li> </ul>	C-1.3	7, 8	VI.1.a et c		
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs environnementaux					
<b>Évaluation environnementale des fournisseurs</b>	<b>G4-EN32</b>	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	 Chapitre 2, Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58	D-3.1 D-3.2	7, 8	II.A.12 et 13 VI-6		
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux					
	<b>G4-EN33</b>	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	 Chapitre 2, Section 4.1.3 « Les enjeux environnementaux du numérique » p. 78	D-3.1 D-3.2		II.A.12 et 13 VI.1.A		
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Respect de l'environnement à l'ère numérique					
<b>Mécanismes de règlement des griefs environnementaux</b>	<b>G4-EN34</b>	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	 Chapitre 1, Section 3 « Litiges » Chapitre 4 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section III, Note 26 « Litiges » p. 282</li> <li>■ Section IV.3, Note 25 « Litiges » p. 324</li> </ul>		8			

Éléments généraux d'information
Economie (EC)
Environnement (EN)
Emploi, relations sociales et travail décent (LA)
Droits de l'homme (HR)
Société (SO)
Responsabilité des produits (PR)

















# EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DÉCENT

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
	DMA LA	<b>Approche managériale</b> (aspects couverts : emploi, relations entre la direction et les salariés, santé et sécurité au travail, formation, diversité et égalité des chances, égalité de rémunération entre hommes et femmes, évaluation des fournisseurs, règlement des griefs)	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » p. 48 ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58 ■ Section 3 « Informations sociales » p. 62 Chapitre 3 : ■ Section 3.1.1 « Le Conseil de surveillance » p. 106 ■ Section 4.2 « Politique de Vivendi en matière d'égalité professionnelle » p. 148	B	1, 2, 3, 4, 5, 6	II.A.4 V		
		Commentaires MSS					 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux Vivendi > Programme de vigilance	
Emploi	G4-LA1	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	 Chapitre 2, Section 3.2.1 « Emploi » p. 64  RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux	B-1.5 B-1.6	6	V		
	G4-LA2	Prestations versées aux salariés à temps plein qui ne sont pas versées aux intérimaires, ni aux salariés en contrat à durée déterminée, ni aux salariés à temps partiel, par activités majeures	 Non reporté – Donnée non consolidable en raison de la présence de cultures extrêmement différentes au sein du groupe	B-1.7 B-1.8				
	G4-LA3	Retour au travail et taux de conservation après congé parental, par sexe	 Chapitre 2, Section 3.2.6 « Diversité et égalité des chances » p. 74  RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux	B-6.1	1, 6	V.1.e		
Relations entre la direction et les salariés	G4-LA4	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective	 Non reporté – Chapitre 2, Section 3.2.3 « Relations sociales » p. 69 	B-3.2 B-7.1	3	V.6		
Santé et sécurité au travail	G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis sur les programmes de santé et de sécurité au travail	 Chapitre 2, Section 3.2.4 « Santé et sécurité au travail » p. 70  RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux	B-4.1		V.4.c		
	G4-LA6	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	 Chapitre 2 : ■ Section 3.2.2.2 « Absentéisme dans le groupe » p. 69 ■ Section 3.2.4 « Santé et sécurité au travail » p. 70  RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux	B-2.2 B-4.3 B-4.4	1	V		
	G4-LA7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité	 Chapitre 2, Section 3.2.4.3 « Accidents de travail et maladies professionnelles » p. 71  RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux	B-4.1 B-5.1		II.A.4 et 8 V.4.c VI.7		
		Commentaire MSS	Non pertinent					

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
<b>Santé et sécurité au travail (suite)</b>	<b>G4-LA8</b>	Questions de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats	 Chapitre 2, Section 3.2.4.2 « Accords collectifs en matière de santé, sécurité et conditions de travail »	p. 71	B-4.2	3	V.4.c	
			 RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux					
<b>Formation et éducation</b>	<b>G4-LA9</b>	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle  Commentaires MSS	 Chapitre 2 : ■ Section 2.2.4.2 « Une politique d'achat responsable déclinée par toutes les filiales » ■ Section 3.2.5 « Formation »	p. 59 p. 72	B-5.2	6	II.A.4	
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux > Indicateurs sociaux					
	<b>G4-LA10</b>	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière	 Chapitre 2 : ■ Section 3.1.3 « Un accompagnement des salariés adapté aux évolutions du groupe » ■ Section 3.2.5 « Formation »	p. 63 p. 72	B-5.1		II.A.8	
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux					
<b>G4-LA11</b>	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et catégorie professionnelle	 Chapitre 2, Section 3.1.3 « Un accompagnement des salariés adapté aux évolutions du groupe »	p. 63	B-3.1	1, 6	V.3		
		 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés						
<b>Diversité et égalité des chances</b>	<b>G4-LA12</b>	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle, en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité	 Chapitre 2 : ■ Section 3.2.1 « Emploi » ■ Section 3.2.6 « Diversité et égalité des chances »	p. 64 p. 74	B-6.1 B-6.3 B-6.4 B-7.2	1, 6	IV V.1.e	
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux					
<b>Egalité de rémunération entre hommes et femmes</b>	<b>G4-LA13</b>	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle et par principaux sites opérationnels	 Non reporté – Chapitre 2, Section 3.2.6.1 « Égalité entre les femmes et les hommes »	p. 74	B-6.1 B-7.2	1, 6	V.1.e	
<b>Évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs</b>	<b>G4-LA14</b>	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants »	p. 48 p. 58	D-3.1 D-3.2	3,4,5,6	II.A.12 et 13	
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux					
<b>Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi</b>	<b>G4-LA15</b>	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	 Chapitre 2 Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT »	p. 76	D-3.1 D-3.2	3,4,5,6	II.A.12 et 13	
			 Chapitre 1, Section 3 « Litiges » Chapitre 4 : ■ Section III, Note 26 « Litiges » ■ Section IV.3, Note 25 « Litiges »	p. 32 p. 282 p. 324				







# DROITS DE L'HOMME

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
	DMA HR	<p><b>Approche managériale</b> (aspects couverts : pratiques d'investissement et d'achat, non discrimination, liberté syndicale et droit de négociation, interdiction du travail des enfants, abolition du travail forcé, évaluation, évaluation des fournisseurs, règlement des griefs, aspects spécifiques au secteur des médias - liberté d'expression, représentation des droits de l'homme, droits culturels, propriété intellectuelle, protection de la vie privée)</p>	 <p>Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 1.1.1. « Un positionnement innovant » p. 42</li> <li>Section 1.2 « Intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 44</li> <li>Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » p. 48</li> <li>Section 2.2.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'homme » p. 49</li> <li>Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58</li> <li>Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » p. 76</li> </ul> </p> <p>Chapitre 3 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 4.3 « Procédures de contrôle interne » p. 148</li> <li>Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » p. 150</li> </ul> </p>	D-3 D-5	1-6	II.A.2, 12 et 13 IV		
		Commentaires MSS	 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux prioritaires &gt; Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus                      &gt; Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques                      &gt; Partage des connaissances                      &gt; Valorisation et protection des données personnelles                      &gt; Vigilance dans la conduite des affaires                      &gt; Accompagnement social et professionnel des salariés</p> <p>RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux                      &gt; Indicateurs sociaux</p> <p>Vivendi &gt; Programme de vigilance</p>					
Investissement	G4-HR1	Pourcentage et nombre total d'accords et de contrats d'investissement substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point	 <p>Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » p. 48</li> <li>Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58</li> </ul> </p>	D-3.1 D-5	1, 2, 3, 4, 5, 6	IV.2 et 3		
	G4-HR2	<p>Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme applicables dans leur activité, y compris le pourcentage de salariés formés</p> <p>Commentaire MSS</p>	 <p>Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.2.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'homme » p. 49</li> <li>Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58</li> </ul> </p> <p>Chapitre 3, Section 4.3.3 « Composantes du contrôle interne » p. 149</p>	D-3.1 D-5	1, 2	II.A.8, 12 et 13 IV		
Non discrimination	G4-HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	 <p>Chapitre 1, Section 3 « Litiges » p. 32                      Chapitre 2, Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » p. 76                      Chapitre 4 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section III, Note 26 « Litiges » p. 282</li> <li>Section IV.3, Note 25 « Litiges » p. 324</li> </ul> </p>	B-7.2	1, 2, 6	V.1.e		
			 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux prioritaires &gt; Vigilance dans la conduite des affaires                      &gt; Accompagnement social et professionnel des salariés</p> <p>RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociaux</p>					

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
Liberté syndicale et droit de négociation	G4-HR4	Sites et fournisseurs identifiés au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé, et mesures prises pour le respect de ce droit	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » p. 48 ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58 ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » p. 76		RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux	B-7.1 D-3.2	1, 2, 3	V.1.a V.8
			 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » p. 48 ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58 ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » p. 76					
Interdiction du travail des enfants	G4-HR5	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants et mesures prises pour contribuer à abolir efficacement ce type de travail	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » p. 48 ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58 ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » p. 76		RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires > Accompagnement social et professionnel des salariés RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociaux	B-7.4 D-3.2	1, 2, 5	II.A.12 et 13 IV.3 V.1.c
Abolition du travail forcé ou obligatoire	G4-HR6	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à l'abolir sous toutes ses formes	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » p. 48 ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58 ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » p. 76					
Pratiques de sécurité	G4-HR7	Pourcentage d'agents de sécurité formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme applicables dans leur activité	Non pertinent			D-5	1, 2	II.A.8
Droits des populations autochtones	G4-HR8	Nombre total d'incidents de violations des droits des peuples autochtones et mesures prises	Non pertinent			D-1.2	1, 2	IV
Évaluation	G4-HR9	Nombre total et pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examen relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluations des impacts	 Chapitre 2 : ■ Section 1.2.1 « Une mobilisation transversale » p. 44 ■ Section 2.2.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'homme » p. 49 ■ Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » p. 76		Chapitre 3 : ■ Section 4.3 « Procédures de contrôle interne » p. 148 ■ Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » p. 150	D-5	1, 2, 3, 4, 5, 6	IV
		Commentaire MSS						







Éléments généraux d'information
Economie (EC)
Environnement (EN)
Emploi, relations sociales et travail décent (LA)
Droits de l'homme (HR)
Société (SO)
Responsabilité des produits (PR)











**DROITS DE L'HOMME**

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
<b>Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs</b>	<b>G4-HR10</b>	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	 <p>Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » p. 48</li> <li>Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58</li> </ul> </p>			D-3.1 D-3.2	1, 2, 3, 4, 5, 6	II.A.12 et 13 IV.3
				 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux prioritaires &gt; Vigilance dans la conduite des affaires RSE &gt; Rapports et performance &gt; Indicateurs clés &gt; Indicateurs sociétaux</p>				
	<b>G4-HR11</b>	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	 <p>Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » p. 48</li> <li>Section 2.2.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'homme » p. 49</li> <li>Section 3.2.7 « Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT » p. 76</li> </ul> </p>			D-3.1 D-3.2	1, 2, 3, 4, 5, 6	II.A.12 et 13 IV.3
<b>Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'homme</b>	<b>G4-HR12</b>	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	 <p>Chapitre 1, Section 3 « Litiges » p. 32 Chapitre 4 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section III, Note 26 « Litiges » p. 282</li> <li>Section IV.3, Note 25 « Litiges » p. 324</li> </ul> </p>					
			 <p>Chapitre 2 :  <ul style="list-style-type: none"> <li>Section 2.2.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'homme » p. 49</li> <li>Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 57</li> <li>Section 2.2.5 « Loyauté des pratiques » p. 59</li> </ul> </p>			D-5	1, 2	IV.6
		Commentaire MSS	 <p>RSE &gt; Nos huit enjeux prioritaires &gt; Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus                      &gt; Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques                      &gt; Partage des connaissances                      &gt; Valorisation et protection des données personnelles                      &gt; Vigilance dans la conduite des affaires</p> <p>Vivendi &gt; Programme de vigilance Footer &gt; Charte sur la protection des données et des contenus</p>					

Éléments généraux d'information
Economie (EC)
Environnement (EN)
Emploi, relations sociales et travail décent (LA)
Droits de l'homme (HR)
Société (SO)
Responsabilité des produits (PR)





# SOCIÉTÉ

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
	<b>DMA SO</b>	<b>Approche managériale</b> (aspects couverts : communautés locales, corruption, politiques publiques, comportement anti-concurrentiel, respect des textes, évaluation des fournisseurs, règlement des griefs)  Commentaires MSS	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.2 « La valorisation des talents locaux en Afrique au cœur de la stratégie RSE de Vivendi » p. 47 ■ Section 2.2.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 55 ■ Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 57 ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » p. 58 ■ Section 2.2.5 « Loyauté des pratiques » p. 59 Chapitre 3 : ■ Section 3.6 « Programme de vigilance » p. 144 ■ Section 4.3.1 « Définition et objectifs du contrôle interne » p. 149 ■ Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » p. 150		D-1.2 D-4.1	1, 10	II.A.3, 8, 12, 13 et 14 VII X	
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux Vivendi > Programme de vigilance					
<b>Communautés locales</b>	<b>G4-S01</b>	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluation des impacts et des programmes de développement	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.2 « La valorisation des talents locaux en Afrique au cœur de la stratégie RSE de Vivendi » p. 47 ■ Section 2.2.1.1 « Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution des contenus » p. 49 ■ Section 2.2.1.2.1 « Accompagnement des jeunes publics » p. 51 ■ Section 2.2.2 « L'impact territorial, économique et social de l'activité » p. 55 ■ Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 57		D-1.2	1	II.A.3 et 14 IX.5	
	<b>G4-S02</b>	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales	 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Partage des connaissances > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux		D-1.2	1	II.A.3	
<b>Corruption</b>	<b>G4-S03</b>	Nombre total et pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés	 Chapitre 2, Section 2.2.5 « Loyauté des pratiques » p. 59 Chapitre 3 : ■ Section 3.6 « Programme de vigilance » p. 144 ■ Section 4.3.3 « Composantes du contrôle interne » p. 149 ■ Section 4.4 « Suivi et gestion des risques » p. 150		D-4.1	10	VII.2 et 5	
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires Vivendi > Programme de vigilance					

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
<b>Corruption</b>	<b>G4-S04</b>	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	 Chapitre 2, Section 2.2.5 « Loyauté des pratiques » Chapitre 3, Section 3.6 « Programme de vigilance »	p. 59 p. 144	D-4.1	10	II.A.8 VII.6	
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux					
	<b>G4-S05</b>	Cas avérés de corruption et mesures prises	 Chapitre 2, Section 2.2.5.1 « Actions engagées pour prévenir la corruption »	p. 61	D-4.1	10	VII	
<b>Politiques publiques</b>	<b>G4-S06</b>	Valeur totale des contributions politiques par pays et par bénéficiaire Commentaire MSS	Conformité à la loi		D-4.1	10	II.A.15 VII	
<b>Comportement anticoncurrentiel</b>	<b>G4-S07</b>	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues	 Chapitre 1, Section 3 « Litiges » Chapitre 4 : ■ Section III, Note 26 « Litiges » ■ Section IV.3, Note 25 « Litiges »	p. 32 p. 282 p. 324			X	
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires					
<b>Conformité</b>	<b>G4-S08</b>	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations	 Chapitre 1, Section 3 « Litiges » Chapitre 4 : ■ Section III, Note 26 « Litiges » ■ Section IV.3. Note 25 « Litiges »	p. 32 p. 282 p. 324			X	
<b>Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société</b>	<b>G4-S09</b>	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société	 Chapitre 2 : ■ Section 2.1.3 « Une vigilance à l'égard des fournisseurs adaptée au secteur des médias et des contenus » ■ Section 2.2.4 « Prise en compte de la RSE dans la politique d'achat et dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants » ■ Section 2.2.5 « Loyauté des pratiques »	p. 48 p. 58 p. 59	D-3.1 D-3.2	10	II.A.12 et 13	
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux					
	<b>G4-S010</b>	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	 Chapitre 2, Section 2.2.5 « Loyauté des pratiques »	p. 59	D-3.1 D-3.2	10	II.A.12 et 13	
<b>Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société</b>	<b>G4-S011</b>	Nombre de griefs concernant les impacts sur la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	 Chapitre 1, Section 3 « Litiges » Chapitre 4 : ■ Section III, Note 26 « Litiges » ■ Section IV.3, Note 25 « Litiges »	p. 32 p. 282 p. 324		10		









# RESPONSABILITÉ DES PRODUITS












Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?		Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur					
	DMA PR	<b>Approche managériale</b> (aspects couverts : santé et sécurité des consommateurs, étiquetage des produits et services, communication marketing, respect de la vie privée, respect des textes, aspects spécifiques au secteur des médias - création de contenus, diffusion de contenus, interactivité avec le public, éducation aux médias)	 Chapitre 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 1.3.2 « Une ambition : faire de Vivendi un groupe français multimédia de classe mondiale » p. 13</li> <li>■ Section 1.4.4 « Une démarche de reporting intégré » p. 16</li> </ul> Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 1 « Politique de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) » p. 42</li> <li>■ Section 2.1 « Messages clés » p. 47</li> <li>■ Section 2.2.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'homme » p. 49</li> <li>■ Section 2.2.3 « Relation avec les parties prenantes » p. 57</li> <li>■ Section 2.2.5 « Loyauté des pratiques » p. 59</li> </ul>		D-2.1 D-4.2 D-5	1, 2	IV VIII
		Commentaires MSS	 RSE > Vision et enjeux > Politique de RSE RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Partage des connaissances > Valorisation et protection des données personnelles > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux Footer > Charte sur la protection des données et des contenus				
Création des contenus	MSS M2	Méthodologie pour évaluer et surveiller le respect des valeurs en matière de création des contenus	 Chapitre 1, Section 1.4.4 « Une démarche de reporting intégré » p. 16 Chapitre 2 : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Section 1.1 « Un positionnement innovant » p. 42</li> <li>■ Section 1.1.3 « Une démarche de reporting intégré au service d'une création de valeur partagée » p. 43</li> <li>■ Section 1.2.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 44</li> <li>■ Section 2.1.2 « La valorisation des talents locaux en Afrique au cœur de la stratégie RSE de Vivendi » p. 47</li> <li>■ Section 2.2.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'homme » p. 49</li> <li>■ Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 57</li> </ul>		D-5	1, 2	II.A.2 IV
	MSS M3	Mesures prises pour améliorer le respect des valeurs en matière de création de contenus, et résultats obtenus	 RSE > Vision et enjeux > Politique de RSE > Intégration de la RSE dans la stratégie et la gouvernance du groupe RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Partage des connaissances > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux Site Cultureswithvivendi.com Footer > Charte sur la protection des données et des contenus		D-5	1, 2	II.A.2 IV



RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?			Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur						
Diffusion des contenus	MSS M4	Mesures prises pour améliorer les réponses aux questions afférentes à la diffusion de contenu (accessibilité et protection des groupes vulnérables et prise de décisions éclairées) et résultats obtenus	 Chapitre 2 : ■ Section 1.1 « Un positionnement innovant » p. 42 ■ Section 1.2.2 « L'intégration de la RSE dans la gouvernance et la stratégie du groupe » p. 44 ■ Section 2.2.1 « Les quatre enjeux « cœur de métier » de Vivendi relèvent des droits de l'homme » p. 49 ■ Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 57			D-5	1,2	II.A.2 IV VIII.2 et 8
	MSS M5	Nombre et nature des réclamations relatives à la diffusion de contenus, notamment protection des publics vulnérables, prise de décisions éclairées et accessibilité, et processus de traitement de ces réponses	 RSE > Vision et enjeux > Politique de RSE > Intégration de la RSE dans la stratégie et la gouvernance du groupe RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Promotion de la diversité culturelle dans la production et la distribution de contenus > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Partage des connaissances > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux Footer > Charte sur la protection des données et des contenus					
Interactivité avec le public	MSS M6	Méthodes d'interaction avec le public et résultats	 Chapitre 1, Section 1.4.4 « Une démarche de reporting intégré » Chapitre 2 : ■ Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe » p. 18 ■ Section 2.2.1.2.1 « Accompagnement des jeunes publics » p. 45 ■ Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes » p. 51 p. 57			D-2.1	1, 2	II.A.14 IV VIII
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux Site Cultureswithvivendi.com Webradio RSE Vivoice					
Santé et sécurité des consommateurs	G4-PR1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration	 Chapitre 1, Section 4 « Facteurs de risques » Chapitre 2 : ■ Section 2.2.1.2.2 « Protection des jeunes publics » p. 38 ■ Section 2.2.1.4 « Valorisation et protection des données personnelles » p. 52 p. 54			D-4.2	1	IV VIII.6 et 8
	G4-PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie, par type de résultat	 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Valorisation et protection des données personnelles					

## RESPONSABILITÉ DES PRODUITS

Lignes directrices de la GRI (version G4) intégrant le supplément sectoriel médias (MSS)			Où trouver cette information dans le DDR 2014 et sur le site institutionnel de Vivendi ?		Art. 225 Loi Grenelle II	Principes du Pacte mondial des Nations unies	Principes de l'OCDE
Aspect GRI	Référence indicateur	Description de l'indicateur					
Etiquetage des produits et des services	G4-PR3	Type d'information sur les produits et services et leur étiquetage requis par les procédures de l'organisation, et pourcentage de produits et de services soumis à ces exigences d'information	 Chapitre 2 : ■ Section 2.2.1.2.2 « Protection des jeunes publics » ■ Section 2.2.1.4 « Valorisation et protection des données personnelles »	p. 52 p. 54	D-4.2		VIII.2 et 8
		Commentaires MSS	 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Développement économique, social et culturel des territoires				
	G4-PR4	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage, par type de résultat		Voir MSS M5		D-4.2	
	G4-PR5	Résultats des enquêtes de satisfaction client	 Chapitre 2 : ■ Section 1.1.4 « Une démarche de reporting intégré » ■ Section 2.2.3 « Relations avec les parties prenantes »	p. 18 p. 57	D-2.1		II.A.14 VIII
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux				
Communication marketing	G4-PR6	Vente de produits interdits ou controversés	 Chapitre 2 : ■ Section 2.2.1.2.2 « Protection des jeunes publics » ■ Section 2.2.5.3 « Communication et marketing responsable »	p. 52 p. 61	D-4.2		VIII
			 RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Vigilance dans la conduite des affaires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux				
	G4-PR7	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, par type de résultat	 Chapitre 2, Section 2.2.5.3 « Communication et marketing responsable »	p. 61	D-4.2		VIII
			 Commentaire MSS RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux				
Education aux médias	MSS M7	Mesures prises pour responsabiliser les publics à travers une meilleure appréhension des médias, et résultats obtenus	 Chapitre 2 : ■ Section 1.1.1 « Un positionnement innovant » ■ Section 1.2.4 « Un dialogue avec tous les partenaires du groupe » ■ Section 2.2.1.2.1 « Accompagnement des jeunes publics » ■ Section 2.2.1.3.2 « Accessibilité et éducation aux médias »	p. 42 p. 45 p. 51 p. 53	D-5	1, 2	II.A.2 IV VIII.5
			 RSE > Vision et enjeux > Politique de RSE RSE > Nos huit enjeux prioritaires > Accompagnement et protection de la jeunesse dans ses usages numériques > Partage des connaissances > Développement économique, social et culturel des territoires RSE > Rapports et performance > Indicateurs clés > Indicateurs sociétaux Webradio RSE Vivoice				
Respect de la vie privée	G4-PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients		Confidentiel	D-4.2 D-5	1, 2	VIII.6
Conformité	G4-PR9	Montant des amendes substantielles reçues pour non-respect des lois et réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation de produits et de services	 Chapitre 1, Section 3 « Litiges » Chapitre 4 : ■ Section III, Note 25 « Litiges » ■ Section IV.3, Note 26 « Litiges »	p. 32  p. 282 p. 324	D-4.2		

# vivendi

---

42, avenue de Friedland / 75380 Paris Cedex 08 / France  
Tél. : +33 (0) 1 71 71 10 00

[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

 @Vivendi

---